



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DÉCISION

SERVICE ECONOMIE

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Affaire suivie par : Marine BEDRIL

N°D25DTE121

OBJET : TOURISME – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME FUMEL-VALLÉE DU LOT EN CATÉGORIE 2

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.133-10-1 et D.133-20 et suivants du Code du tourisme ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 16 avril 2019 qui fixe les critères de classement et qui stipule qu'un office de tourisme classé en catégorie 1 ou 2 doit répondre notamment aux caractéristiques suivantes (extraits de l'arrêté du 16 avril 2019) :

- L'office de tourisme est **accessible et accueillant**,
- Les **périodes et horaires d'ouverture** sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention,
- L'**information** est accessible à la clientèle étrangère,
- L'**information touristique** collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour,
- Les **supports d'informations touristiques** sont adaptés, complets et actualisés,
- L'office de tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la **qualité et le progrès**,
- L'office de tourisme **dispose des moyens humains** pour assurer sa mission,
- L'office de tourisme **assure un recueil statistique**,
- L'office de tourisme **met en œuvre la stratégie touristique locale** (accueil, commercialisation, promotion de la destination et communication grand public, accompagnement dans la transition numérique, assistance aux porteurs de projet...).

Vu les statuts de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot en vertu desquels celle-ci est compétente en matière de développement économique et de tourisme ;

Vu l'arrêté de classement en catégorie 2 de l'Office de Tourisme, prononcé par la Préfecture de Lot-et-Garonne est arrivé à son terme, il est donc nécessaire de le renouveler cette année ;

AR Prefecture

047-200068930-20250702-D25DTE121-AR
Reçu le 10/07/2025
Publié le 10/07/2025

Vu l'avis favorable du Comité de Direction de l'OT FVL en date du 16 juin 2025 ;

Considérant que les offices de tourisme peuvent être classés par catégories 1 et 2 suivant le niveau des aménagements et services garantis au public en fonction de critères fixés par la réglementation ;

Considérant qu'il revient à la Communauté de Commune Fumel Vallée du Lot, sur proposition de l'office de tourisme intercommunal, de formuler la demande de classement auprès du représentant de l'État dans le département ;

Considérant que ce classement est prononcé pour cinq ans ;

Considérant que l'Office de Tourisme intercommunal déposera un dossier de classement en catégorie 2 auprès de la Préfecture de Lot-et-Garonne ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De déposer un nouveau dossier afin que l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot puisse être reconnu dans ses missions et se maintenir dans ce nouveau classement au titre de la catégorie 2 ;

2°) – D'approuver la demande de classement en catégorie 2 de l'Office de Tourisme Fumel-Vallée du Lot ;

3°) – D'adresser ce dossier au Préfet conformément à l'arrêté du 16 avril 2019 ;

4°) – De charger Monsieur le Président ou le 1^{er} Vice-Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision ;

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 02 juillet 2025



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 10 juillet 2025
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le : 10 juillet 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com